



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
JURA

N/Réf : CB/SM

Département Collectivités, Territoires,
Énergie et Environnement

Dossier suivi par Claude BAILLY



Monsieur le Maire
MAIRIE
Place du 11 Juillet 1944
39570 CONLIEGE

Lons le Saunier, le 10/11/2020

Siège Social

455 rue du Colonel de Casteljau
B.P. 40417
39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 35 14 14
Fax : 03 84 24 82 15
Email : accueil@jura.chambagri.fr

Agence Foucherans

ZAC de Foucherans
16 chemin de Rougemont
39100 FOUCHERANS

Agence Champagnole

3 rue Victor Berard
39300 CHAMPAGNOLE

Objet : Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire,

Comme suite à votre consultation concernant la modification de votre PLU, nous vous transmettons nos observations et notre avis.

La modification vise essentiellement à l'extension de la carrière de BRIOD-CONLIEGE pour l'entreprise Les Carrières Jurassiennes (LCJ).

Le site existant depuis 1975 a une autorisation d'exploiter jusqu'en 2031. La réserve de calcaire Bathonien, roche permettant de produire des matériaux de qualité, représente seulement 2 à 3 années d'exploitation.

Le zonage spécifique du PLU date de 2014. La modification du document graphique porte ainsi sur l'extension du secteur Nc sur la zone N adjacente pour une superficie de 10 ha environ. Également, elle prévoit la création d'un secteur Ac de 0.30 ha en bordure de la zone Nc permettant l'activité de carrière.

En complément suite à la redéfinition de la zone, un petit secteur Nc actuel du PLU retournera en zone A (secteur à l'extrémité Est du territoire) pour une surface de 0.8 ha environ (cf. plan ci-joint).

L'extension de la zone Nc a principalement un impact sur une zone forestière, mais la zone restant actuellement à exploiter concerne des surfaces agricoles déclarées à la PAC.

Une compensation prévoit la plantation de 12 ha à vocation forestière dans le projet de réaménagement (cf. ci-joint). Ce dernier prévoit des pierriers, des pelouses sèches, des pelouses pâturées et des surfaces boisées. La majorité des 48 ha du site serait constituée de pelouses sèches et de pelouses pâturées et pourrait retrouver une vocation agricole.

.../...

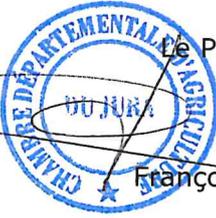


Cette extension n'a pas d'impact important sur les surfaces agricoles mais le site, dans son ensemble, a effectivement mobilisé des surfaces agricoles.

La Chambre d'agriculture n'est pas défavorable à la modification du zonage. Elle souhaite, qu'à l'issue du réaménagement, la vocation agricole des pelouses reconstituée soit reconnue.

Ainsi, nous vous faisons part de notre **AVIS FAVORABLE sous réserve d'un reclassement en zone agricole des zones en pelouses sèches ou pâturées à l'issue du réaménagement.**

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

François LAVRUT

Copie : M. le Président d'ECLA



Zone d'extension de la carrière au document d'urbanisme.



Modification PLU
CONLIEGE
Extension Carrière

 Zone d'extension en Nc

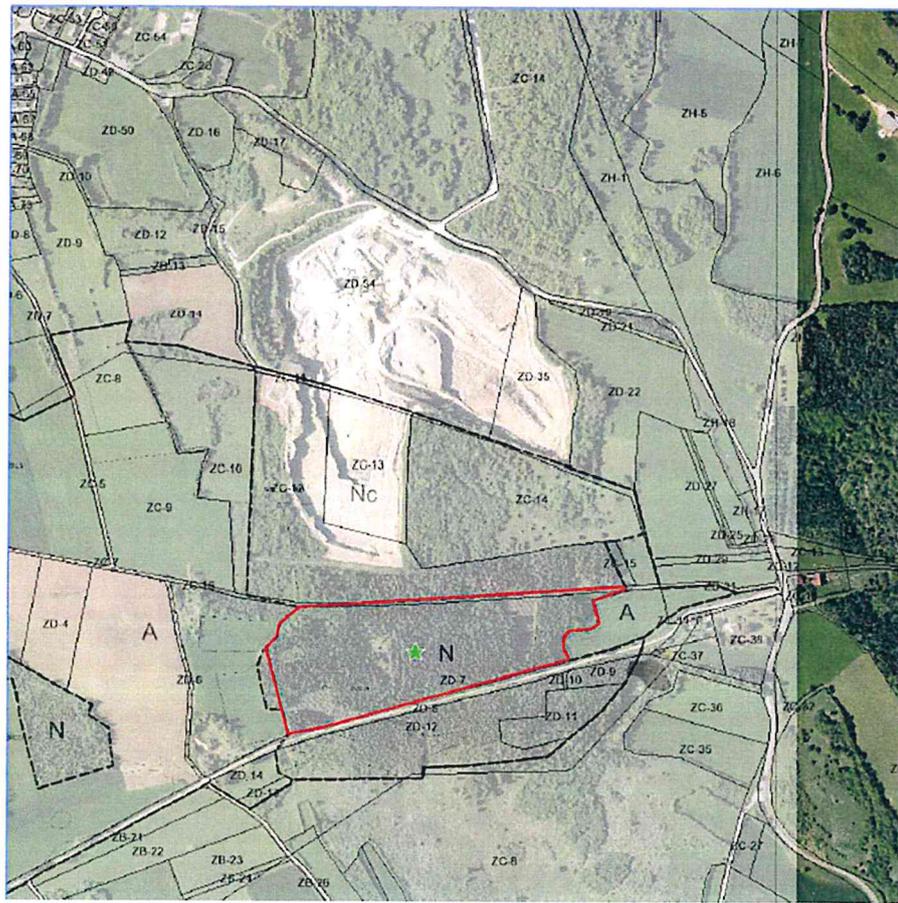
Sources:

-BD Orthophoto 2017
-Cadastré au 01/01/2019

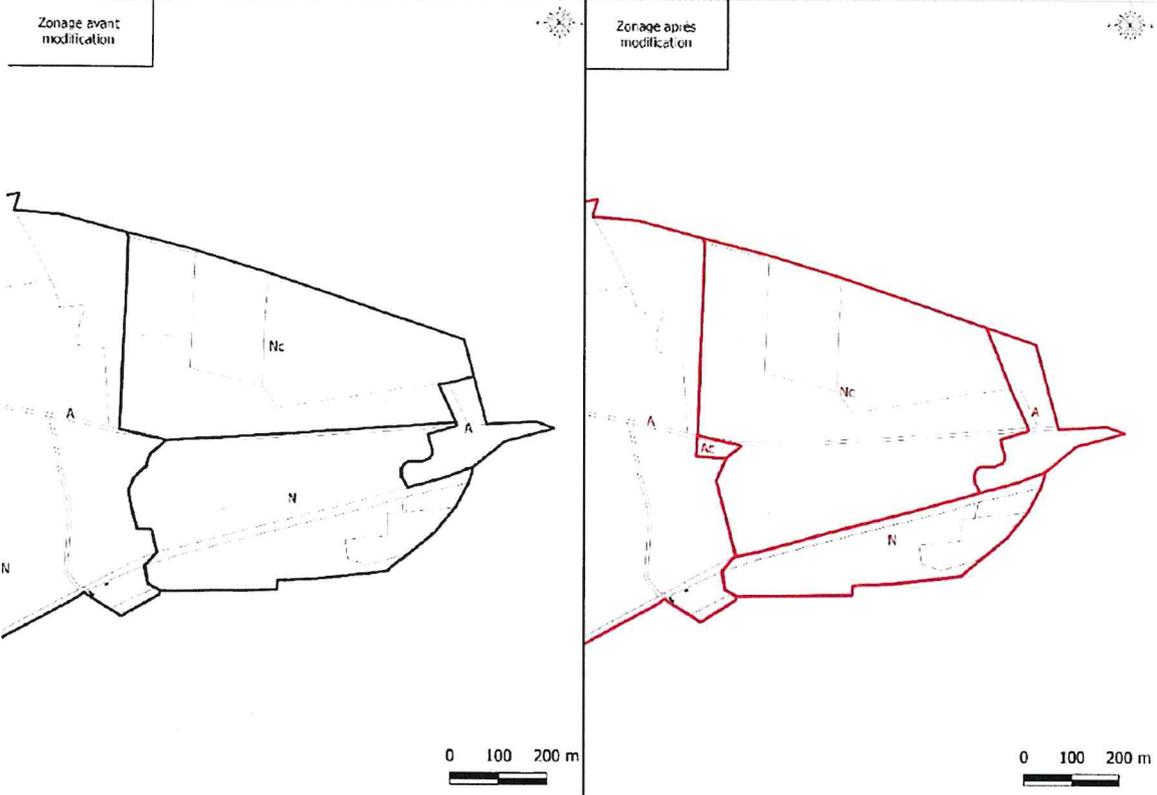
Échelle 1:8000



Imprimé le 03/11/2020
Copyright Mapping Information Systems 2007

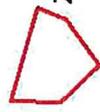


Modification de zonage

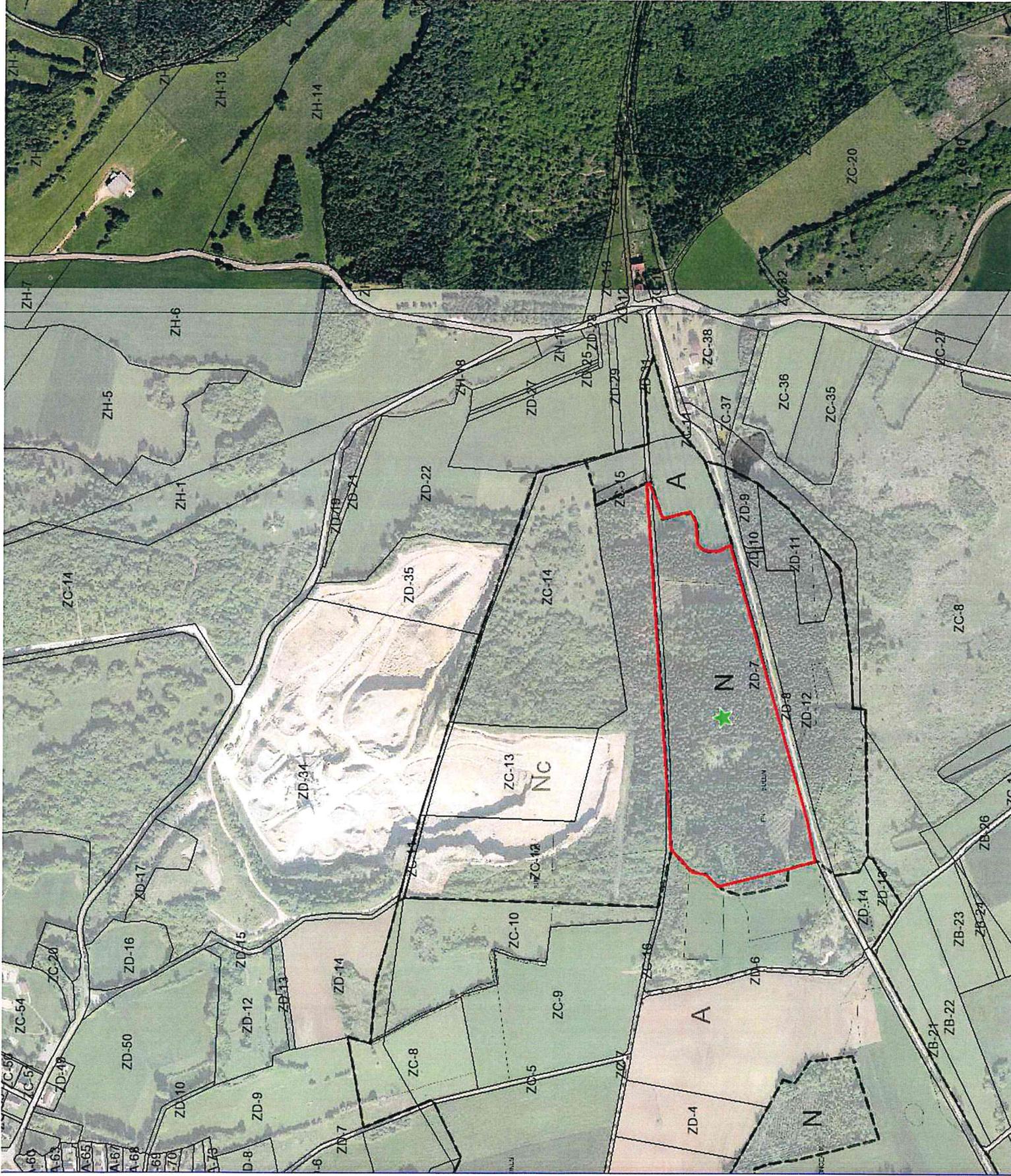


**Modification PLU
CONLIEGE**

Extension Carrière



Zone d'extension en Nc



Sources:

- BD Orthophoto 2017
- Cadastré au 01/01/2019

Échelle 1:8000



Imprimé le : 03/11/2020

Copyright Mapping Information Systems 2007